

Image not found or type unknown



Est t'il toujours valable Donations entre époux

Par **clodio1**, le 20/06/2014 à 15:44

Nous avons fait une donation entre époux, le 01/09/1984

Nous sommes marié depuis 1983

Nous avons 2 enfants 46 et 50 ans

Si je devais disparaître avant mon épouse

Serait elle obligé de donner la part aux enfant, ce qui, pour elle serait obligé de vendre sa maison, et se retrouver sans rien ayant une toute petite retraite

D' avance merci pour la réponse